

*Attestation sur l'honneur
de domicile (époux 1)*

Conformément aux prescriptions du décret n° 2000-1277 du 26 décembre 2000 portant simplification de formalités administratives.

Je soussigné(e), (Nom et prénom)

.....

Né(e) le à

Atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-après :

Je suis domicilié(e) à (ville)

n° rue

depuis le

Je suis résident(e) à (ville)

n° rue

depuis le

(si différente du domicile)

Beaumont sur Oise, le

Signature :

En application de l'article 441-7 du nouveau code pénal, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait :

- d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;
- de falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ;
- de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

*Attestation sur l'honneur
de domicile (époux 2)*

Conformément aux prescriptions du décret n° 2000-1277 du 26 décembre 2000 portant simplification de formalités administratives.

Je soussigné(e), (Nom et prénom)

.....

Né(e) le à

Atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-après :

Je suis domicilié(e) à (ville)

n° rue

depuis le

Je suis résident(e) à (ville)

n° rue

depuis le

(si différente du domicile)

Beaumont sur Oise, le

Signature :

En application de l'article 441-7 du nouveau code pénal, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait :

- d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;
- de falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ;
- de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.